



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

éducateurs spécialisés

Question écrite n° 73757

Texte de la question

M. Michel Lefait attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'école de moniteurs éducateurs et d'éducateurs spécialisés de Saint-Omer. De très nombreux jeunes ne peuvent intégrer cette structure et sont inscrits pour la plupart sur liste complémentaire faute de places disponibles en nombre suffisant. En effet, les financements de l'État ne permettent pas de couvrir les besoins en formation alors que le chômage des jeunes a très fortement augmenté dans le bassin d'emploi de l'Audomarois qui subit de plein fouet les mesures de restructuration d'Arc International, premier employeur de la région et leader mondial du verre et des arts de la table. Face à cette situation, il lui demande en conséquence de bien vouloir abonder les crédits de l'école d'éducateurs de Saint-Omer afin de répondre à la demande de formation très longuement exprimée. - Question transmise à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

Texte de la réponse

Le schéma national des formations sociales 2001-2005, sur la base d'une démarche prospective d'évaluation des besoins de qualification, énonçait un objectif quantitatif visant à répondre aux besoins de qualification du secteur (développement de l'emploi social, renouvellement démographique des professionnels). Pour réaliser cet objectif l'État a, depuis la rentrée 2002, augmenté les crédits afférents à ces formations en mettant en oeuvre un plan pluriannuel d'augmentation du nombre de places financées par l'État au titre de la formation initiale. Ce plan de trois ans (de l'année scolaire 2002-2003 à l'année scolaire 2004-2005) visait à former 3 000 diplômés de travail social supplémentaires chaque année, soit une progression de 20 % au regard du nombre de diplômes délivrés en 2002. Il a pleinement atteint cet objectif en 2005. Ainsi, pour la région Nord-Pas-de-Calais, le nombre d'étudiants entrant en première année de la formation de moniteur éducateur ou d'éducateur spécialisé est passé de 551 en 2002 à 656 en 2004 ce qui place cette région en seconde position derrière l'Île-de-France. Par ailleurs, la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux conseils régionaux, à compter du 1er janvier 2005, la mise en oeuvre de la politique de formation des travailleurs sociaux et le financement de la formation initiale dans ce domaine. Cette décentralisation s'est accompagnée d'un transfert financier aux régions sur la base des crédits consacrés en 2004 par l'État au financement des formations initiales de travail social. Dans le cadre de l'élaboration du schéma régional des formations sociales, il appartient à la région de recenser, en association avec les départements, les besoins de formation à prendre en compte pour la conduite de l'action sociale et médico-sociale et d'indiquer comment elle compte y répondre. La décentralisation aux régions des formations initiales et des financements afférents devrait être l'occasion d'adapter au mieux l'offre de formation aux besoins locaux.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73757

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8642

Réponse publiée le : 7 novembre 2006, page 11667